



# Ville de **MARLES-LES-MINES**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



**DÉCISION DU MAIRE N° 2026-20 DU 02 MARS 2026**

**PUBLIÉE LE 02 MARS 2026**

### **PRESTATION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES**

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération n°03.04.25.07 du 03 avril 2025 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

**Considérant** la volonté communale de procéder à la construction de vestiaires au terrain synthétique de football, rue de Cracovie, à Marles-les-Mines ;

**Considérant** la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des vestiaires de la SARL Villesange Masson Architecture, 7 rue du change, 62170 MONTREUIL-SUR-MER ;

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** De confier à la société SARL Villesange Masson Architecture (SIRET 21620555900018), 7 rue du change, 62170 MONTREUIL-SUR-MER, la mission de maîtrise d'œuvre de construction de vestiaires au terrain synthétique de football, rue de Cracovie, à Marles-les-Mines, pour la somme de 28.500,00 € HT, soit 34.200,00 € TTC

### **PRÉCISE**

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

### **INFORME**

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture, le 11 mars 2026

Et de la publication, le 02 mars 2026

Fait à MARLES-LES-MINES, le 11 mars 2026

**Pour expédition conforme**

**Le Maire,**

**Karine DERUELLE**

